

Public concerné

Tout avocat souhaitant réfléchir à la notion d'honoraires et de tarification.

Modalités

Durée :
1 journée

Date :
Vendredi 2 Décembre 2016

Lieu :
Ordre des Avocats
18 rue Bourmayer
01000 BOURG-EN-BRESSE

Horaires habituels
De 9h00 à 17h00

SAVOIR FIXER LES HONORAIRES ET LES PRESENTER AU CLIENT

➤ OBJECTIFS

Les dispositions de la loi Macron tout comme celles induites par les textes régissant la Sollicitation personnalisée impliquent de savoir tarifier ses prestations. Or, si les honoraires et la tarification sont la valorisation du travail de l'avocat, ils sont souvent difficiles à fixer, et à faire accepter aux clients, qui, globalement, pensent toujours que « c'est trop cher ». L'objectif de la formation consistera à intégrer la notion d'honoraires et de tarification dans une approche économique du cabinet, et à apprendre à les faire accepter au client.

➤ PROGRAMME

1. Honoraires et tarification dans l'approche économique du cabinet

- ◆ rappel des règles de base de la profession
- ◆ les méthodes de tarification
- ◆ exercices pratiques de mise en oeuvre

2. La présentation de l'honoraire au client

- ◆ A quel moment en parler ?
- ◆ Comment les présenter ?
- ◆ Comment les faire accepter ?
- ◆ Répondre aux objections



MÉTHODOLOGIE ET OUTILS

Apport théorique de techniques et méthodes
Exercices d'application individuels ou en groupe
Etudes de cas pratiques
Entraînements situationnels sous vidéocaméra